

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 1^{ER} AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 1^{er} avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 25 mars s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. Jacques DELATTRE.

Présents : tous les membres en exercice à l'exception de

Absents : Mrs David CREPIN et Luigi SCANTAMBURLO et Mmes Nathalie FOULON et CHABOTIER Ingrid

Procurations : Mme PRUVOST Marielle a donné procuration à Mr DELATTRE Jacques ; Mme BASTIEN Béatrice a donné procuration à Mme Nicole DE JONGHE

Monsieur Nicolas AIMAR est nommé secrétaire.

La séance ouverte, Monsieur le Maire présente le faire-part de naissance de Rosie FOURRIER le 23 février, fille de FOURRIER Christophe et MARQUIS Pauline ; le faire-part de mariage de Coralie BERNARD et Romain BAHEUX le 29 juin.

Ensuite, il signale que Mr Maurice VASSEUR est en arrêt maladie et pour combien de temps ?? Eric MANNECHEZ est en contrat PEC qui se termine déjà le 3 juin 2019, voir pour le prolonger et aussi mettre en place un autre contrat pour les besoins en cas de remplacement temporaire de Maurice.

Mr le Maire informe le conseil qu'une enquête publique sur le PLUI va débiter, celle-ci sera affichée en mairie du 23 avril au 29 mai 2019. Les documents seront consultables en mairie aux heures d'ouverture sur une clef USB.

La séance ouverte, lecture du compte rendu du 11 décembre 2018.

DELIBERATIONS

Objet : Vote des comptes administratifs et gestion

Lors du vote du compte administratif	
Nombre de membres en exercice	24
Nombre de membres présents	24
Nombre de suffrages exprimés	24
Votes	Contre <input type="checkbox"/> Pour <input checked="" type="checkbox"/>

22800 ELNES
DELIBERATION
 --
 SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF
 SUR LE COMPTE DE GESTION
 SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS
 2018

Lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats	
Nombre de membres en exercice	24
Nombre de membres présents	24
Nombre de suffrages exprimés	24
Votes	Contre <input type="checkbox"/> Pour <input checked="" type="checkbox"/>
Date de la convocation ... <u>25/03/2019</u>	
Réunion du ... à ... h ...	

Le 01/04/2019, réuni sous la présidence (1) de M. Jacques DELATTRE Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par M. Jacques DELATTRE Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative, l'Assemblée communale donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSE OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT	DÉPENSE OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT	DÉPENSE OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT
Résultats reportés		560 982,33 €	7 601,94 €		553 360,39 €	0,00 €
Part affectée à l'investissement	7 601,94 €				7 601,94 €	0,00 €
Opérations de l'exercice	305 061,70 €	398 827,81 €	145 147,17 €	21 465,74 €	29 915,32 €	
Totaux	312 663,64 €	959 790,14 €	152 749,11 €	21 465,74 €	37 517,26 €	553 360,39 €
Résultat de clôture		647 126,50 €	131 283,37 €		515 843,13 €	
	Besoin de financement		131 283,37 €			
	Excédent de financement					
	Restes à réaliser DÉPENSES		27 661,02 €			
	Restes à réaliser RECETTES					
	Besoin total de financement		158 944,39 €			
	Excédent total de financement					

2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Approuve les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros,

5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

158 944,39 € au compte 1068 (recette d'investissement) émission du titre avant le 30 juin 2019
 488 182,11 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Ont signé au registre des délibérations MM,

Pour expédition conforme,
 Le Maire (lors du vote du compte administratif), Mr Roger Vandenberghe 1^{er} Adjoint,
 Le Maire (lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats),

1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote.
 2) En fonction des données communiquées par le comptable

Objet : Vote des taux d'imposition

Monsieur le Maire demande au conseil municipal s'il souhaite changer les taux d'imposition avant de les voter ? Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents vote les taux pour 11 voix :

Taxe d'habitation = 14,21 %

Foncier bâti = 12,91 %

Foncier non bâti = 33,51 %

Objet : Vote du budget primitif 2019

Monsieur Nicolas AIMAR 3^{ème} adjoint délégué aux finances présente le budget primitif 2019 par chapitre. Le budget s'équilibre en section de fonctionnement dépenses et recettes pour 880 760,99 € et en investissement dépenses et recettes pour 383 944,39 €. Soit un budget primitif total de 1 264 705,38 € pour les 2 sections.

Objet : Participation de la commune à la MNT pour les employés communaux titulaires

Monsieur le Maire propose au conseil d'augmenter de 5 à 10 € l'assurance prévoyance au maintien de salaire souscrite auprès de la MNT en 2013. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres accepte par 11 voix pour, 0 contre, 0 abstention décide d'augmenter la participation à 10 €.

Objet : Signature convention accès bibliothèques de proximité

Monsieur le Maire informe les conseillers de la convention d'accès des bibliothèques de proximité aux services de la Médiathèque départementale du Pas-de-Calais. Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal l'autorisation de signer cette convention ? Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres par 11 voix pour, 0 contre, 0 abstention accepte et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Objet : Devis ITECH : tableau numérique pour l'école

Monsieur le Maire présente le devis de la société ITECH pour l'installation d'un TBI classe de Mme BODEL. Le devis s'élève à 4 116,67 € HT. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres par 11 voix pour, 0 contre, 0 abstention accepte le devis et charge Monsieur le Maire de faire le nécessaire afin d'équiper la classe d'un TBI et que cette somme soit reprise au compte d'investissement dans le budget primitif 2019.

Objet : Contrat PEC

Monsieur Vasseur Maurice Adjoint Technique étant en arrêt maladie et ne sachant pas pour combien de temps ? Monsieur le Maire demande aux conseillers s'il peut éventuellement reprendre un contrat PEC et faire les démarches auprès de Pôle emploi ? Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres par 11 voix pour, 0 contre, 0 abstention autorise Monsieur le Maire et Pôle emploi à la signature d'un nouveau contrat PEC.

Objet : Achat copieur pour la mairie et encaissement de chèque

Le copieur de la mairie a plus de 10 ans. Il faut le remplacer. Monsieur le Maire présente le devis de la société GLORIAN qui s'élève à 96 €/mois : location, entretien fourniture d'encre. La société rachète l'ancien copieur au prix de 300 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres par 11 voix pour, 0 contre, 0 abstention accepte la location du copieur RICOH MPC3003 chez Gloriant pour une durée de 5 ans et l'encaissement du chèque de 300 € sur le compte de la Commune.

Objet : Pouvoir du Maire : autorisation d'ester en justice pour défendre les intérêts de la Commune

Pour toutes plaintes qui pourraient être déposées au Tribunal Administratif de Lille concernant les demandes d'urbanisme, les documents délivrés et signés par Monsieur le Maire (permis de construire, déclaration de travaux, certificat), et dans l'intérêt de la Commune,

Conformément à l'article L. 2132-1 du CGCT, il convient que le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à représenter la commune devant la justice.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 11 voix pour ; 0 contre ; 0 abstention, autorise Monsieur le Maire à représenter la commune devant la justice dans le cadre de toutes plaintes.

Divers :

- A l'unanimité, il a été constaté que le panneau d'affichage à l'atelier municipal, en raison de sa vétusté ne vaut pas la peine d'être réparé ; de plus l'emplacement n'est pas idéal juste après une priorité de droite et un passage pour piétons. Il n'a plus lieu d'exister pour l'instant.
- Mr Roger VENDEVILLE demande au nom de Mr Jean-Marc BERNARD Président de la société de pêche, s'il est possible d'obtenir un local au nouveau parking pour ranger leur matériel.
- Mr Bernard VASSEUR s'interroge : qui met à jour le site de la Commune ? car il y a des dates à rafraichir !! Nicolas AIMAR répond que les informations sont aussi transmises sur Facebook et les administrateurs sont : Caroline Crépin, Ingrid Chabotier, Virginie St-Martin et Roselyne Demeulemeester. Facebook n'étant pas le site de la Commune, peut-on donner les codes du site de la Commune d'Elnes à Valérie pour qu'elle puisse faire les mises à jour ? Nicolas lui enverra.
- Mr Jean-Pierre GASPART signale que sur le bulletin municipal, des informations manquent, de nombreuses fêtes ne sont pas signalées. Oui mais on lui répond à Jean-Pierre, les informations sont affichées sur Facebook. A l'avenir, prévoir une réunion récapitulative juste avant l'impression.
- Mme Nicole DE JONGHE demande quand aura lieu la prochaine réunion ? Mr le Maire répond en Juin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h.